



Courrier arrivé SUCT	
Le	18 SEP. 2015
ADS	
GVD	0
AST	
Secrétariat	
Nat	
Pour suite à donner <input type="checkbox"/>	
Pour information <input checked="" type="checkbox"/>	
Visa	

Le Directeur,  
 Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental des  
 Territoires et de la Mer  
 62 Boulevard de Belfort  
 CS 900 7  
 59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n° 15027  
 Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR  
 ☎ : 03.27.08.61.19  
 📠 : 03.27.08.61.29

Lille, le 16 SEP. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE – FRESSIES - Plan Local d'Urbanisme  
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 7 points d'eau incendie (PEI) publics et 0 point d'eau incendie (PEI) privé répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	5	2 zones d'aspiration FPT
PEI privé	0	

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : Rues du Faubourg, d'Héronville et de Féchain.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m<sup>3</sup> :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
01	BI	68 rue d'Aubencheul	36	m <sup>3</sup> /h
02	BI	308 rue de l'épinette	34	m <sup>3</sup> /h
03	BI	Rue de l'église	42	m <sup>3</sup> /h
04	BI	216 rue du marais	19	m <sup>3</sup> /h
05	BI	151 Grand rue	58	m <sup>3</sup> /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

#### 2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

#### 3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

1 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) est implanté dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
Salle des fêtes	Rue de l'église	L	3ème	320

#### 4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

#### 5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

#### 6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
EGLISE SAINT GERY	Rue de l'église
FERME CHEVALIER	221 Grand rue
FERME GAMEZ	228 Grand rue
FERME MASQUELIER	178-142 rue du marais
FERME DUFOUR	8 rue du marais
SALLE DES FETES	Rue de l'église



7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS CAMBRAI, implanté 1 rue Saint-Fiacre – 59 400 CAMBRAI.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :

Catastrophe naturelle	Date début	Date fin	Secteurs impactés
Inondation, coulée de boue	10/07/1995	12/07/1995	
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	


Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Nord,

  
Colonel Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS CAMBRAI





### ETUDE PLU FRESSIES

SDS & NOF - 02 Avril 2016

1:5 000

0 100 200 Mètres

W N E S

Etoiles		Secteur privé		Edifices bâtis		Poteaux		DECI	
	Industries		Stockage extérieur		Services		Poteaux de 100		DECI insuffisante
	Habitations extérieures		Stockage intérieur		Activités mélangées		Poteaux de 150		DECI inexistante
	Hors-Habitations		Habitations		Habitations mélangées		Poteaux de 200		
	Poils d'eau		Habitations d'eau		Habitations mélangées		Poteaux de 250		
	Bouches		Prises accessoires de 100		Poteaux de 100		Poteaux de 150		
	DECI : débits sous 1 bar		DECI : débits sous 1 bar		DECI : débits sous 1 bar		DECI : débits sous 1 bar		DECI : débits sous 1 bar
	DECI : débit de 0 à 29 m³ par heure		DECI : débit de 30 à 59 m³ par heure		DECI : débit de 60 à 119 m³ par heure		DECI : débit de 120 et 179 m³ par heure		DECI : débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure
	DECI : débit de 30 à 59 m³ par heure		DECI : débit de 60 à 119 m³ par heure		DECI : débit de 120 et 179 m³ par heure		DECI : débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure		DECI : débit inconnu
	DECI : débit de 60 à 119 m³ par heure		DECI : débit de 120 et 179 m³ par heure		DECI : débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu
	DECI : débit de 120 et 179 m³ par heure		DECI : débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu
	DECI : débit supérieur ou égal à 180 m³ par heure		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu
	DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu		DECI : débit inconnu

Au centre des symboles : diamètres de canalisation

Réservoirs, citernes, points, zones, puits, puisards d'aspiration